



RAPPORT de
Mandature
2014/2020

GRAND 
Libournais
Pôle Territorial

GRAND Libournais

Pôle Territorial





LE MOT DU PRÉSIDENT

1 - Le Pôle d'Équilibre Territorial & Rural

page 4

2 - Les instances du Pôle Territorial

page 6

3 - Activités auprès des adhérents

page 8

4 - Contractualisations

page 12

5 - Études & productions

page 14

6 - Travaux en cours & perspectives

page 16

7 - Bilan financier

page 18

La mandature 2014-2020 a été une mandature de transition pour le Pôle Territorial du Grand Libournais, avec de nouveaux axes de travail, de nouveaux collaborateurs et de nouveaux partenariats. Elle a vu la transformation du Pays en PETR, et la mise en œuvre du projet de territoire du Grand Libournais, validé, à l'unanimité, par notre Comité Syndical en décembre 2016. Ce projet vise notamment à renforcer nos collaborations entre collectivités du Grand Libournais et à développer une offre de services pour, nous l'espérons, contribuer à une meilleure appréhension des enjeux d'un aménagement et d'un développement territorial concerté.

Nous avons testé un nouveau fonctionnement à 5 (4 communautés de communes à côté d'une communauté d'agglomération), et je tiens à remercier tout particulièrement chacun des membres du Comité Syndical pour leur investissement au service du Pôle Territorial et de ses adhérents.

Enfin, le PETR s'est affirmé comme un interlocuteur crédible auprès de nombreuses instances. Il a ainsi conduit l'élaboration finale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), et depuis, sa mise en œuvre associée ; tout autant qu'il a su coordonner plusieurs partenariats institutionnels (Europe, État, Région, Département), afin de défendre les intérêts du Grand Libournais et de ses territoires constitutifs, dans les nombreuses opérations d'aménagement et de développement territorial conduites ou à venir.

Une mandature charnière donc, mais aussi une mandature d'actions, que nous appelons de nos vœux toujours plus efficaces et au plus près de vous.

Ces prochaines années, nous allons devoir mobiliser toutes les énergies, afin de relever un nouveau défi : celui d'une relance devenue nécessaire après plusieurs semaines de confinement imposées par une épidémie telle que ne l'a pas connue la France depuis plus d'un siècle. Le PETR accélère, d'ores-et-déjà, sa transition numérique pour être toujours plus réactif et en capacité d'assurer une opérationnalité de tous les instants.

Marcel Berthomé

Président du PETR du Grand Libournais

PETR

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL

1

5 EPCI-FP

CA du Libournais
CdC Castillon-Pujols
CdC du Fronsadais
CdC du Grand St-Emilionnais
CdC du Pays Foyen

5 CANTONS

Coteaux de Dordogne
Libournais Fronsadais
Nord Libournais
Réolais et Bastides
Pays de Montaigne & Gurçon

2 DÉPARTEMENTS

Gironde
Dordogne

136 COMMUNES

1.393,91 km²

161.635 habitants (INSEE 2017)

102,91 habitants/km²

Qui sommes-nous ?

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Libournais est issu de la loi MAPTAM* du 27 janvier 2014. C'est un établissement public qui a vocation à être un outil de coopération entre les 5 EPCI à fiscalité propre au sein du « bassin de vie » que constitue approximativement l'arrondissement de Libourne :

- Lieu d'échanges et de formations pour les élus et leurs techniciens.
- Centre de ressources et de réseaux pour accompagner les travaux d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et de développement local.
- Interlocuteur porte-parole des EPCI-FP auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde et de tout autre partenaire associé ;
- Lieu de réflexion, de prospective et de propositions dans l'évolution des préoccupations et des réglementations de l'aménagement et du développement.

Comme pour tout pôle d'équilibre territorial et rural, un projet de territoire a été élaboré et validé par l'ensemble des EPCI qui composent le Grand Libournais. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social, à l'échelle du Grand Libournais, promouvant un modèle de développement durable qui vise à en améliorer la compétitivité, l'attractivité et la cohésion territoriale.

Nos adhérents

Le réseau des EPCI-FP adhérents fait la force du PETR du Grand Libournais et lui donne sa légitimité.

Avec ses 5 EPCI-FP*, une communauté d'agglomération (intégrant en son sein la ville centre) et 4 communautés de communes (constituant un arrière pays vivant), le PETR se présente comme le seul véritable lieu d'échanges, de débats, d'écoute et de propositions, aussi bien entre ses membres, qu'avec l'ensemble de ses partenaires.



2001

Jean-Charles JOURDAN

Directeur / Chef de projet

2003

Isabelle BYTNAR

Gestionnaire Comptable
Gestionnaire ADS*

2004

Emilie RICARD

Assistante de direction
Instructrice ADS*

2015

Virginie BROUILLAC

Chargée de mission SCoT*
Cheffe du service ADS*

2015

Alice ROCHEREAU

Instructrice ADS*

2016

Emmanuel LELARGE

Instructeur ADS*

2017

Amélie TALAVET

Instructrice ADS*

Philippe CIANFARANI

Chargé d'études OBSERVATION

2018

Manon LOISON

Coordnatrice CLS* / CLSM*

Julien MAGNAC

Chargé d'études PLANIFICATION

2019

Mathieu BARRA

Gestionnaire LEADER*

2020

Laurie JOUBERT

Chargée de PAT*

Estelle PROFIT

Chargée de mission TOURISME
en cours de recrutement

Animateur LEADER*

Notre projet de territoire

Le projet de territoire, validé le 12 décembre 2016 à l'unanimité par le Comité Syndical du PETR, affiche 5 ambitions pour le Grand Libournais :

- Être un grand territoire coopératif, en renforçant un ancrage régional tout en restant ouvert sur le monde.
- Être un grand territoire pluriel et solidaire, en répondant aux enjeux communs tout en valorisant les particularités de chacun.
- Être un grand territoire économique innovant et diversifié, en se donnant les moyens d'une croissance plus qualitative et solidaire.
- Être un grand territoire équilibré développant son attractivité et les solidarités territoriales.
- Être un grand territoire soucieux de son cadre de vie en préservant les ressources et l'environnement par une réduction des impacts du développement.



d'infos sur www.grandlibournais.eu

Une équipe technique renforcée

Depuis 2001, Jean-Charles Jourdan exerce les fonctions de directeur et de chef de projet, autour d'une équipe technique, qui depuis 2014, s'est progressivement renforcée, à mesure de l'accroissement des activités ou de l'exercice de nouvelles missions.

Au 1er janvier 2020, le PETR est une équipe technique de 14 collaborateurs, totalisant 13,6 ETP : 8 femmes et 5 hommes / 8 fonctionnaires territoriaux et 6 contractuels (1 CDI et 5 CDD).

Aujourd'hui, le PETR se présente comme un véritable pôle d'ingénierie, au service des 5 EPCI-FP et des 136 communes qui composent le Grand Libournais.



- * **EPCI** : Etablissement Public de Coopération InterCommunale
- * **EPCI-FP** : Etablissement Public de Coopération InterCommunale à Fiscalité Propre
- * **ADS** : Administration du Droit des Sols
- * **CLS** : Contrat Local de Santé
- * **CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale
- * **LEADER** : Liaison Entre Actions de Développement Rural
- * **PAT** : Projet Alimentaire Territorial
- * **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- * **MAPTAM** : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

2

Le comité syndical

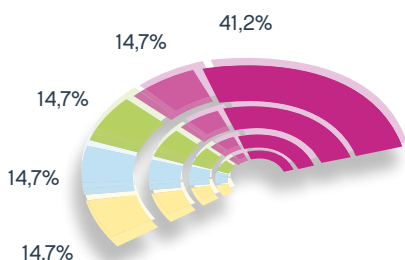
les réunions sont TRIMESTRIELLES sur un lieu tournant

68 MEMBRES (titulaires & suppléants)

- une représentation proportionnelle à la population municipale des EPCI-FP
- 34 membres titulaires et autant de membres suppléants

MEMBRES INVITÉS

- les présidents des EPCI-FP
- les conseillers départementaux
- les conseillers régionaux
- les parlementaires
- la Présidente du Conseil de Développement



EPCI-FP		Titulaires	Suppléants	Votes
	CA du Libournais	14	14	50%
	CdC Castillon-Pujols	5	5	14,5%
	CdC du Fronsadais	5	5	12,5%
	CdC du Grand St Emilionnais	5	5	10,5%
	CdC du Pays Foyen	5	5	12,5%

Le bureau syndical

les réunions sont MENSUELLES sur un lieu tournant

MEMBRES

- le Président du PETR
- les Vice-Présidents du PETR
- les Présidents des EPCI-FP délégués

MEMBRES INVITÉS

- les Conseillers Départementaux
- les Conseillers Régionaux
- les parlementaires
- la Présidente du Conseil de Développement
- les Présidents des EPCI-FP non délégués

LES INSTANCES CONSULTATIVES

Les instances
permettent aux élus
des EPCI-FP
d'administrer le PÉTR



136

MAIRES

La conférence des maires réunit les 136 maires des communes qui composent le Grand Libournais au minimum 1 fois par an, pour une présentation du rapport annuel d'activités ; est consultée au moment des modifications ou révisions du Projet de Territoire.

Le conseil de développement territorial rassemble des représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du Grand Libournais :

- consulté sur les principales orientations du PÉTR, lors des évolutions du Projet de Territoire ;
- consulté ou donne directement son avis sur toute question d'intérêt territorial.

Les commissions thématiques, les comités de pilotage et les comités techniques réunissent des élus délégués au PÉTR et leurs techniciens :

- les premiers produisent un travail à caractère prospectif, susceptible de conduire à des évolutions du Projet de Territoire ;
- les seconds un travail à caractère plus opérationnel, dans le cadre du suivi d'une maîtrise d'ouvrage.

Le Réseau des Techniciens Territoriaux (RTT) réunit les techniciens des EPCI-FP adhérents et ceux des partenaires économiques et sociaux pour échanger sur toutes questions d'intérêt territorial.

LES ACTIVITÉS auprès DES ADHÉRENTS

L'URBANISME



3



- **ADS** : Administration du Droit des Sols
- **OAP** : Orientations d'Aménagement et de Programmation
- **ALUR** : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
- **CU** : Certificat d'Urbanisme
- **DP** : Déclaration Préalable
- **PC** : Permis de Construire
- **PD** : Permis de Démolir
- **PA** : Permis d'Aménager
- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 1. Nappes profondes
 2. Isle et Dronne
 3. Dordogne Atlantique
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires
- **PLU(i)** : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
- **PLH** : Programme Local de l'Habitat

ÉLABORATION, SUIVI & RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

scot@grandlibournais.eu

La compétence SCoT* a été transférée au PETR en 2005. Depuis, le PETR intervient en lieu et place de ses adhérents pour l'élaboration du document, son suivi et sa mise en révision. Document de planification stratégique à l'échelle du Grand Libournais, le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE*, SAGE*, SRADDET*); et est depuis son approbation, en 2016, le document pivot permettant aux PLU(i)* et cartes communales de ne se référer juridiquement plus qu'à lui. C'est un document d'urbanisme dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le Code de l'Urbanisme.

À l'échelle du Grand Libournais, il assure, en outre, la cohérence des documents sectoriels intercommunaux tels que les PLH*, qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT. Plus largement, il participe à la mise en cohérence de différentes politiques sectorielles d'aménagement du territoire (tels que l'économie, l'habitat, les déplacements, ou la protection de l'environnement). Enfin, le SCoT fixe des orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement, ainsi qu'aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale (>1000m²). Le SCoT se présente donc comme étant à la fois une démarche de politique locale et un outil de planification juridique. Son portage est un processus qui s'inscrit dans la durée, et qui mobilise diverses forces vives d'un territoire : élus, techniciens, acteurs institutionnels, société civile.

ADMINISTRATION DU DROIT DES SOLS

ads@grandlibournais.eu

À travers la compétence urbanisme des communes, chaque maire délivre les autorisations de construire au nom de leur commune ou de l'Etat (en l'absence de document d'urbanisme approuvé). Pendant longtemps, l'ADS* a été assurée gratuitement par les services de l'Etat. La loi ALUR* a conduit à l'arrêt de cette prestation en 2015.

Avec la création d'un service ADS en son sein, le PETR a souhaité mettre en place une instruction de proximité au service des collectivités et des pétitionnaires; tout en contribuant à une meilleure interaction entre la planification (SCoT, PLU(i), cartes communales) et l'urbanisme opérationnel. Créé en 2015, le service ADS du PETR regroupe, depuis le 1^{er} avril 2018, 56 communes. En 2019, ce sont 2830 actes (CU*, DP*, PC*, PD*, PA* tous confondus) qui ont été traités.

En outre, à la demande des collectivités, le service ADS du PETR procède à la relecture des projets de règlement d'urbanisme rédigés par des bureaux d'études maîtres d'œuvre, avant arrêt, pour y apporter des modifications et/ou des compléments, notamment au regard des actes instruits sur les communes administrées.

ÉLABORATION, RÉVISION ET MODIFICATION DE LEURS DOCUMENTS D'URBANISME

urbanisme@grandlibournais.eu

Depuis 2017, le PETR accompagne les communes, qui en font la demande, dans l'élaboration, la révision, la modification, de documents de planification (PLU ou carte communale) compatibles avec le SCoT, mais aussi, par extension, dans l'émergence de projets urbains.

L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL

observatoire@grandlibournais.eu

Créé en 2017, l'Observatoire territorial du Grand Libournais a d'abord vocation à alimenter les analyses produites par le PETR, dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, mais aussi de la coordination des politiques touristiques, de santé, ou plus récemment de l'émergence du projet alimentaire territorial. Néanmoins, cet outil stratégique de l'aménagement s'ouvre peu à peu à l'ensemble des acteurs partenaires du PETR, au premier rang desquels figurent les EPCI-FP adhérents. Il donne des clés pour comprendre le Grand Libournais et ses évolutions, et construire leur développement. Il met, notamment à disposition une sélection d'indicateurs cartographiés, et de données. Les analyses sont quant à elles dévolues au service ad-hoc, à l'image des enquêtes sur les clientèles touristiques, conduites, chaque année, depuis 2017.

4

révisions de PLU

- 2019 : Jugazan
- en cours : Mouliets-et-Villemartin
- en cours : St-Jean-de-Blaignac
- en cours : Pessac/Dordogne

3

révisions de Carte Communale

- 2020 : Ste-Florence
- en cours : Doulezon
- en cours : Tarnès

2

modifications de PLU

- 2019 : Cadarsac
- 2019 : St-Aubin-de-Branne

13

modifications simplifiées de PLU

- 2017 : St-Aubin-de-Branne
- 2017 : Gours
- 2017 : Lalande-de-Fronsac
- 2017 : Grézillac
- 2018 : St-Ciers-d'Abzac
- 2018 : Grézillac
- 2018 : Naujan-et-Postiac
- 2018 : St-Genès-de-Fronsac
- 2019 : St-Genès-de-Fronsac
- 2019 : Lalande-de-Fronsac
- 2019 : Saillans
- 2019 : Lagorce
- en cours : St-Médard-de-Guizières

LES ACTIVITÉS auprès DES ADHÉRENTS

3

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



À l'échelle du Grand Libournais, la gouvernance des politiques touristiques, place le PETR comme une structure d'appui, au service des EPCI-FP détenteurs de la compétence Tourisme. Son action revêt différentes formes :

- 1 • la gestion de contractualisations;
- 2 • l'animation de réseaux d'acteurs, (collectivités, offices de tourisme, partenaires, institutionnels, prestataires,);
- 3 • l'organisation de formations collectives,
- 4 • des maîtrises d'ouvrage, notamment d'études stratégiques,
- 5 • le déploiement d'un observatoire touristique territorial.

En outre, le PETR est le garant du label « *Vignobles et Découvertes* », obtenu en 2015 et renouvelé en 2019 ; faisant du Grand Libournais une destination œnotouristique de renommée nationale, rattachée à la Marque départementale Bordeaux Wine Trip. Pour mémoire, une étude de positionnement stratégique, dénommée *Organisation touristique et accompagnement à la structuration en Pays du Libournais* a défini, en 2003, des axes de travail prioritaires en faveur d'un tourisme durable. Aujourd'hui encore, cette étude fait référence.

tourisme@grandlibournais.eu

UNE ALIMENTATION LOCALE



2020 marque le lancement, par le PETR, d'une animation préfigurant une véritable politique alimentaire globale. Il s'agit, à travers une ingénierie dédiée, de définir les conditions d'une vision stratégique et partagée, les modalités de gouvernance du projet, d'identifier/mobiliser les partenariats pertinents, de proposer une méthode de concertation pour déterminer les objectifs d'un futur Projet Alimentaire Territorial et la mise en œuvre d'actions structurantes répondant notamment à :

- 1 • l'adaptation de l'offre à la demande alimentaire locale croissante ;
- 2 • le développement de circuits alimentaires locaux, de l'amont (identification de fonciers mobilisables) à l'aval de la filière (débouchés et commercialisation) ;
- 3 • la structuration de filières alimentaires locales, contribuant au développement économique et à l'emploi (aide à l'installation, aide au développement/ diversification...)

pat@grandlibournais.eu

LA PRÉVENTION DES INONDATIONS



direction@grandlibournais.eu

La Gestion des Espaces et des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence qui a été transférée aux EPCI-FP en 2018.

Dans un contexte avéré de cohérence hydraulique de la basse vallée de la Dordogne, il a été décidé de confier au PETR la coordination de l'ensemble des études préalables au transfert, et plus particulièrement à la reconnaissance des futurs ouvrages dédiés à la protection contre les inondations de St-Jean-de-Blaignac à St-Loubès.



Lors de la crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19, le PETR a été mis en responsabilité, par la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Libourne, pour coordonner la mise en place d'une chaîne de solidarité visant à l'approvisionnement en solution hydroalcoolique des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux. Cette démarche a associé les 5 EPCI-FP du Grand Libournais et la distillerie UCVA (Union Coopératives Viticoles d'Aquitaine) de Coutras, productrice.

LA SANTÉ



C'est à travers un Contrat Local de Santé (CLS), animé par le PETR, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), que le Grand Libournais s'est engagé à œuvrer en faveur de la réduction des inégalités territoriales et sociales d'accès à la santé et aux soins.

Concrètement, le CLS vise à décloisonner les champs d'intervention, à faire se rencontrer les acteurs, et à valoriser et conforter les dispositifs et l'offre de santé existants. Il favorise la mise en place de nouveaux partenariats et modes de coopération entre professionnels d'horizon divers et les collectivités, et à soutenir et développer des actions répondant à des besoins identifiés collectivement, autour de 4 enjeux :

- 1 • l'amélioration des parcours de santé ;
- 2 • le renforcement de l'offre de soins ;
- 3 • la promotion des habitudes de vie et d'un environnement favorables à la santé ;
- 4 • l'amélioration des parcours de santé mentale.

Instance de coordination et de codécision, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) vise, quant à lui à définir et à mettre en œuvre un programme d'actions favorable à l'amélioration des parcours de santé mentale et au bien-être psychique des personnes. Il favorise une approche concertée et participative, associant acteurs sanitaires, sociaux, élus et toutes personnes intéressées ou concernées par les problématiques de santé mentale.

cls@grandlibournais.eu

ÉTUDE & PRODUCTION



EXERCER LA MÉDECINE EN GRAND LIBOURNAIS

Le renforcement de l'offre de soins est un axe prioritaire du CLS du Grand Libournais, pour enrayer un phénomène de désertification médicale de plus en plus prégnant sur bon nombre de communes du territoire. Parmi les actions envisagées, un travail de marketing territorial s'est spontanément imposé.

C'est ainsi qu'en 2019, sous la conduite du PETR, les 5 EPCI-FP, des professionnels de santé libéraux et le Centre Hospitalier de Libourne se sont unis pour promouvoir l'exercice de la médecine en Grand Libournais, à travers la réalisation d'un film promotionnel d'un format de 8 min destiné prioritairement aux futurs et jeunes professionnels de santé. Des médecins généralistes et le Président de la Commission Médicale d'Etablissement prennent la parole et partagent leur vision de leur pratique quotidienne de la médecine et des avantages d'un exercice coordonné à l'échelle du Grand Libournais. Ils confient aussi leur attachement à un cadre de vie choisi.

Diffusés via les réseaux institutionnels des collectivités, les réseaux sociaux, auprès des étudiants de médecine et dans les réseaux des professionnels de santé en lien avec l'ARS, la CPAM, les Unions Régionales des Professionnels de Santé, l'hôpital de Libourne et les professionnels libéraux, cette vidéo marque le point de départ d'une démarche plus globale de communication.

https://youtube.com/watch?v=5tRA_jjil-Hpw&feature=youtu.be



CONTRACTUALISATIONS

4

LA NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES (NOTT)

tourisme@grandlibournais.eu

Mis en œuvre depuis 2015, ce contrat à vocation de développement touristique, signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine, est appelé à être prolongé jusqu'en 2022.

3 axes de travail sont mis en avant :

- 1 • l'amélioration de l'organisation générale de la filière touristique territoriale,
- 2 • la consolidation des actions de professionnalisation, des acteurs,
- 3 • le déploiement collectif et partagé d'opérations destinées à développer la qualité des services.

Ces axes sont autant de clés d'entrée pour des cofinancements régionaux.



LA CONVENTION D'ACTIONS TOURISTIQUES (CAT)

tourisme@grandlibournais.eu

Mise en œuvre pour une première période 2018-2019, cette convention à vocation de développement touristique, signée avec le Département de la Gironde, est appelée à être prolongée jusqu'en 2022.

5 axes de travail sont retenus :

- 1 • Affirmer une identité et capitaliser sur des marques et des labels.
- 2 • Définir des objectifs et des projections en ciblant les marchés et les segments de clientèle prioritaires.
- 3 • Développer une stratégie Qualité.
- 4 • Créer des circuits thématiques.
- 5 • Créer des équipements et des activités structurants.

Cette convention acte l'engagement financier du Département, aux côtés des Offices de Tourisme du Grand Libournais, dans la réalisation d'actions reconnues d'intérêt « général »



LE CONTRAT DE DYNAMISATION & DE COHÉSION (CDC)

direction@grandlibournais.eu

Conclu, en décembre 2019, pour une durée de 3 ans (2020-2022), le Contrat de Dynamisation et de Cohésion a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités du Grand Libournais. Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis (en dehors du développement touristique dévolu à la NOTT) et identifie les opérations nécessaires à leur réalisation, dans un plan d'actions pluriannuel, décliné en

3 axes :

- 1 • Agir sur le marché du travail et la situation sociale.
- 2 • Investir dans la structuration d'un écosystème facilitant le développement des activités.
- 3 • Développer l'économie en s'appuyant sur l'attractivité résidentielle.



* FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

TERRITOIRES D'INDUSTRIE (TI)

direction@grandlibournais.eu

Conclu en décembre 2019, en même temps que le CDC, dont il apparaît comme le volet industriel, le contrat Territoires d'Industrie est le résultat d'un travail conjoint entre l'Etat et ses opérateurs, la Région, les EPCI, le PETR du Grand Libournais, et les acteurs industriels. Cette démarche, initiée par le Gouvernement, en novembre 2018, s'inscrit dans une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires, à travers l'identification des besoins des territoires concernés et la concentration de moyens d'actions pour y répondre à

3 niveaux :

- 1 • du marché de l'emploi, de l'orientation & de la formation,
- 2 • des activités productives endogènes,
- 3 • des filières industrielles émergentes.

Le pilotage du dispositif est confié à la Communauté d'Agglomération du Libournais, à travers le recrutement d'un personnel dédié ; le PETR assurant, quant à lui, la coordination de la mise en œuvre avec le CDC.



LIAISON ENTRE ACTION DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RURALE (LEADER)

leader@grandlibournais.eu

Mis en œuvre depuis 2015, ce programme européen à vocation économique, co-piloté par le PETR et la Région est prolongé, dans sa phase de programmation, jusqu'en 2022. Orientée filières traditionnelles (agriculture, vitiviculture, bâtiment), économie circulaire (valorisation des déchets) ou tourisme, la stratégie est appelée dans les prochains mois à s'adapter aux récentes évolutions du contexte territorial local, afin de mieux répondre aux attentes des porteurs de projets, garantes d'une meilleure consommation des fonds alloués.

Cette stratégie et les axes qu'elle décline sont autant de clés d'entrée pour d'éventuels cofinancements européens (FEADER). C'est un Groupe d'Action Locale (GAL), présidé par le Président du PETR, réunissant acteurs locaux (publics et privés) et partenaires institutionnels, qui est chargé de la mise en œuvre d'un programme doté d'1 million d'euros.

A 2 ans de la fin de programmation, la moitié de l'enveloppe est encore mobilisable. Jusqu'ici, et en dehors d'un soutien à l'ingénierie dédiée à la mise en œuvre du programme, ce sont près de 20 projets qui ont été accompagnés. Parmi ceux-ci, on retrouve :

- des équipements/aménagements (ponton au port de Libourne, réhabilitation de l'Office de Tourisme de Ste-Foy-la-Grande, aménagement de locaux de transformation et de valorisation des produits de la pêche fluviale à Sainte-Terre, installation d'un maraîcher à St-Christophe-de-Double, ou création d'une zone de baignade sur la Dordogne à Castillon-la-Bataille) ;
- des études préalables à des investissements (équipements touristiques en Libournais, promotion touristique en Fronsadais, jalonnement de boucles cyclables en Libournais, ou mise en tourisme des vallées en Grand Libournais) ;
- des manifestations (Fête de la Rivière en Pays Foyen ou animation autour de la pêche de loisir par la Fédération Départementale de Pêche) ;
- des outils d'animation et de promotion (observatoire touristique du Grand Libournais, guide œnotouristique de l'appellation Côtes de Bordeaux/Castillon, animation autour de la restauration collective en Libournais, émergence d'un Projet Alimentaire Territorial en Grand Libournais, ou amélioration de la qualité d'accueil des établissements touristiques du Grand Libournais).



ÉTUDES & PRODUCTIONS



SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

Approuvé en octobre 2016, le SCoT se compose de 3 documents jouant chacun un rôle au niveau de la vision stratégique de l'aménagement du territoire du Grand Libournais :

1

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

est l'outil de partage de la connaissance et des enjeux du territoire. Il explique les choix d'aménagement retenus, notamment au regard de leur impact sur l'environnement.

2

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT & DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

(PADD)

est l'expression du projet politique. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

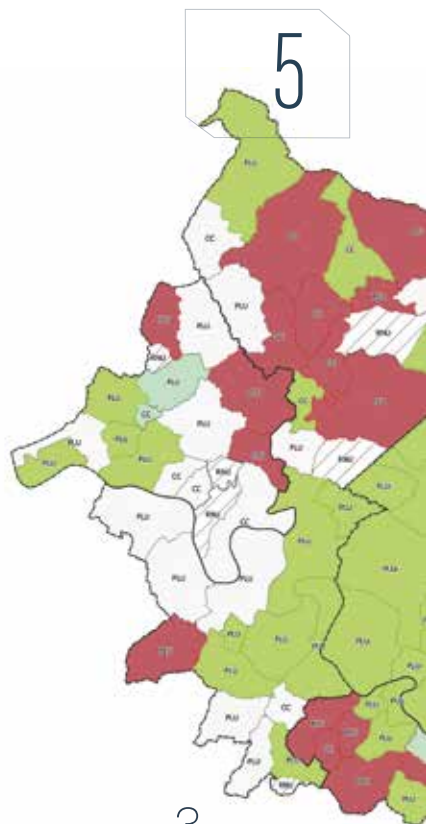
3

LE DOCUMENT D'ORIENTATION & D'OBJECTIFS

(DOO)

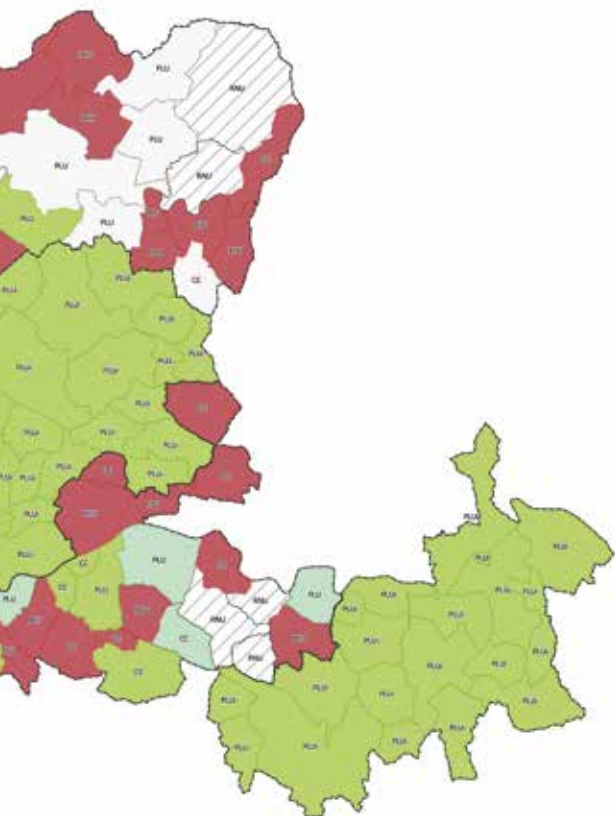
est le document opposable juridiquement. Il définit des orientations localisées et chiffrées en matière de logements, de grands équipements, de mobilités, d'aménagement commercial, tout en visant à réduire les impacts environnementaux et les consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et en intégrant des enjeux de qualité urbaine et paysagère.

5



- **ELAN** : Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
- **OAP** : Orientations d'Aménagement et de Programmation

- 65 communes compatibles
- 6 communes en cours de mise en compatibilité
- 34 communes incompatibles
- 20 communes à traiter
- 10 communes sans objet



106 communes, sur les 136 que compte le Grand Libournais,

ont fait l'objet d'un travail d'analyse de compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT, soit sous forme d'un avis formel lors des démarches d'élaboration ou de révision, soit en auto saisine, dans le cadre des travaux du Bureau syndical ou du Comité de Pilotage SCoT. 35 documents ont été déclarés non compatibles.

20 documents restent encore à analyser, puisque 10 communes, soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU), ne sont pas concernées par le SCoT, car contraintes au strict respect de la règle de la constructibilité limitée.

IDENTIFICATION DES CAPACITÉS DE DIVISION PARCELLAIRE

Septembre 2018

En partenariat avec l'ADEME Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et le CAUE de la Gironde, le PETR du Grand Libournais a conduit, dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, une étude expérimentale d'identification des capacités de division parcellaire. Cette étude a eu pour objectif de « prendre la mesure et d'évaluer le potentiel de production de logement par division parcellaire et d'accompagner méthodologiquement les pistes de traduction réglementaire lors de l'élaboration, de la révision, ou de la modification des futurs PLU(i) ».

Inspirée par un objectif et des principes édictés par le DOO du SCoT, à savoir « Economiser et rationaliser l'usage de l'espace », cette étude donne à voir les modalités d'un réinvestissement du tissu urbain existant par densification., à partir d'un panel de 10 communes représentatif de la diversité des contextes des communes du Grand Libournais.

Cette étude propose une analyse fine, à la fois rétrospective et prospective, du processus de division parcellaire au regard de la production totale de logements réalisés. Elle délivre les moyens et les outils que les collectivités peuvent être en capacité de mobiliser pour comprendre, organiser et qualifier le phénomène de division parcellaire. Grâce à cette étude, un nouveau regard sur les mécanismes de production urbaine est proposé. Construite à partir d'une double posture, à la fois statistique et sensible, cette approche a permis d'appréhender quantitativement et qualitativement les dynamiques en cours et souhaitées des communes et les actions qui peuvent être engagées pour organiser, ralentir ou accélérer le phénomène de division parcellaire. Cette étude a pour vocation d'alimenter le Rapport de Présentation et/ou le DOO du SCoT, dans le cas d'une prochaine révision. D'ici là, les communes et les EPCI-FP peuvent aussi s'approprier, seuls ou par l'intermédiaire du PETR, la méthodologie et certains éléments produits pour les adapter et les insérer dans leur propre document d'urbanisme.

En 2019, la ville de Libourne a missionné le PETR pour appliquer la méthodologie éprouvée au cours de l'étude à l'échelle de la ville centre.

LA MISE EN TOURISME DES VALLÉES

tounisme@grandlibournais.eu

En mai 2019 a été installé le Comité de Pilotage chargé du suivi d'une étude visant à mettre à disposition du PETR et des 5 EPCI compétents en matière touristique qui le composent, une « boîte à outils » de mise en œuvre d'une politique de développement touristique « fluvestre », axée sur les itinérances fluviales et/ou terrestres.

Deux missions ont, jusqu'alors, été déclinées (évaluation de la navigabilité et diagnostic de l'offre touristique et des services aux usagers), pour servir de point d'appui à une phase, actuellement en cours, plus prospective, de préconisations en matière de mise en tourisme et de promotion territoriale, des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne.

Cette étude, décline le volet « itinérance » d'une étude plus globale, réalisée en 2013, qui s'intitulait *Organisation touristique et accompagnement à la structuration en Pays du Libournais*.

L'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE

tounisme@grandlibournais.eu

Sous maîtrise d'œuvre de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde, cette prestation, débutée à la fin de l'été 2019, se décline en 2 volets successifs, dont la finalité est l'amélioration de la qualité d'accueil des structures touristiques du Grand Libournais.

En premier lieu, un diagnostic des pratiques d'accueil de 40 établissements volontaires est réalisé sous la forme d'un audit type « client mystère », selon une liste de critères prédéfinis.

Il s'en suit une formation des gérants et/ou de leurs personnels à la pratique de la langue anglaise, permettant d'acquérir les rudiments de vocabulaire à la compréhension et à la prise en compte des demandes des touristes anglophones. À n'en pas douter, la période de confinement, liée à la propagation du COVID 19, va réinterroger, à minima, les modalités de la poursuite de l'opération.

PERSPECTIVES

LA REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE

direction@grandlibournais.eu

La dynamisation des activités artisanales et commerciales constitue un levier d'aménagement du territoire qu'il convient, pour le PETR, de réactiver, après les 2 expériences réussies, conduites avec l'Etat, qu'ont été l'ORAC* puis l'OCMAC*, achevée pour cette dernière en 2017.

Une nouvelle action dénommée Action Collective de Proximité (ACP), menée cette fois-ci avec la Région, est en préparation. Une ingénierie dédiée sera détachée, par le PETR, à la mise en œuvre et à l'animation d'un dispositif résolument tourné en faveur de la revitalisation artisanale et commerciale des centres-villes et des centres-bourgs.

La démarche débutera par la réalisation d'un diagnostic stratégique du tissu économique du Grand Libournais, devant permettre d'identifier les secteurs clés, en matière de développement ou particulièrement fragilisés, et les entreprises cibles. A l'issue, les entreprises jugées prioritaires lors de la phase de diagnostic pourront s'inscrire dans un dispositif d'accompagnement technique et financier, de transmission/reprise et de stratégie collective, à travers l'animation d'un réseau à créer.

LE DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

direction@grandlibournais.eu

Alors qu'en 2016, le DAAC était facultatif, la loi ELAN* le fait redevenir obligatoire dans le DOO* du SCoT. Dès lors, il va s'agir de prévoir le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques à différents secteurs identifiés. La doctrine qui s'ensuivra assiera les avis du PETR lors des séances de la CDAC* à laquelle il participe en tant que membre de droit (responsable du SCoT du Grand Libournais)

Le DAAC pourra également, de manière plus spécifique :

- Définir les conditions permettant le développement ou le maintien du commerce de proximité ;
- Prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la logistique commerciale de proximité ;
- Déterminer les conditions d'implantation des constructions commerciales et de constructions logistiques commerciales en fonction de leur surface, de leur impact sur les équilibres territoriaux, de la fréquence d'achat ou des flux générés par les personnes ou les marchandises ; l'implantation d'une construction à vocation artisanale ou commerciale en fonction de l'existence d'une desserte par les transports collectifs, de son accessibilité aux piétons et aux cyclistes ;
- Conditionner l'implantation d'une construction logistique commerciale à la capacité des voiries existantes ou en projet à gérer les flux de marchandises

L'élaboration du DAAC du Grand Libournais a été prescrite en 2019.



- * **ORAC** : Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce
- * **OCMAC** : Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce
- * **CDAC** : Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- * **ELAN** : Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
- * **DOO** : Document d'Orientation et d'Objectifs



Pour mémoire, l'ouverture d'une surface de vente supérieure à 1000 m² nécessite l'obtention préalable d'une autorisation administrative délivrée par la CDAC.

BILAN FINANCIER

7

Cumulées,
les dépenses et recettes
représentent, en 2020,
un total de :

1.196.774 €
en FONCTIONNEMENT

190.337 €
en INVESTISSEMENT

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE REPOSE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE 3 BUDGETS DISTINCTS :

Le Budget Principal et 2 budgets annexes (ADS et GEMAPI), votés le 3 mars 2020 par le Comité Syndical du PETR.

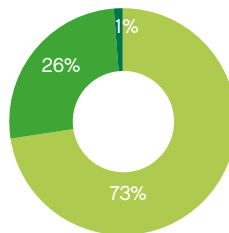
- Les budgets annexes ont été établis pour les services spécialisés de l'ADS et de la GEMAPI, respectivement en 2015 et 2019. Ces budgets permettent d'établir le coût réel des services et de déterminer avec précision le « prix à payer » par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes, respectivement les 56 communes qui adhèrent au service ADS et les 5 EPCI-FP concernés par des ouvrages de protection contre les inondations de la Dordogne.
- Le budget principal comprend, quant à lui, l'ensemble des recettes et des dépenses du PETR liées à la gestion de toutes les activités mises en œuvre à l'échelle du Grand Libournais.



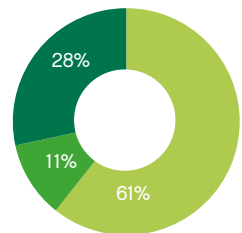
DÉPENSES

Budget principal ■
ADS ■
GEMAPI ■

FONCTIONNEMENT

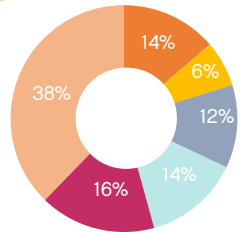
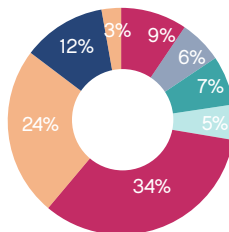


INVESTISSEMENT



RECETTES

Europe ■
État ■
Région ■
Département ■
EPCI ■
Communes ■
Résultat reporté ■
Amortissement ■
FCTVA ■





1 place Maurice Druon
33570 Les Artigues-de-Lussac
05 57 55 00 70



www.grandlibournais.eu